

Date de convocation : 01/12/14

Date d'affichage : 10/12/14

Nombre de	conseillers
en exercice	11
présents	10
votants	10

Objet de la délibération :

**Motion sur le projet actuellement  
en négociation de « Partenariat  
transatlantique pour le commerce  
et l'investissement**

**DELIBERATION n° 2014/35  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve les Genêts, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. LEGRAND Gérard, Maire.

*Etaient présents* : Mmes PEPIN, FERTE, BERGER, OUSSAÏD, MM. LEGRAND Gérard, LEGRAND Patrick, LEUTHREAU, PEGARD, MARTIN, DYON.

*Absente excusée* : Mme HERMANS

*Secrétaire de séance* : Mme FERTE Florence

Le Conseil Municipal,

-Examine le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « *Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement* » ;

- Constate que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24 et 45 ;

- Observe que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la V<sup>ème</sup> République et dans la législation française ;

- Souligne que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

Après en avoir délibéré ( 8 pour et 2 abstentions) :

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

- Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;

- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de Villeneuve les Genêts.

Ainsi fait et délibéré en la mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire  
LEGRAND Gérard

